



DCM DU 30 MARS 2023

Dossier suivi par :

Hélène HUET

direction.generale@ville-liffre.fr

N° : 2023.094

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Affiché le

ID : 035-213501521-20230330-2023_094-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, **le 30 mars**, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil municipal

Date de convocation : 24 mars 2023 - **Date d'affichage** : 6 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

22 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Alain CLÉRY, Yannick DANTON, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Jean-Christophe GILBERT, Serge LE PALAIRE, Grégory PRENVEILLE, Mickaël ROSETZKI, Ronan SALAÛN, et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Claire BRIDEL, Merlene DÉSILES, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Lydia MÉRET, Laëtitia NOËL, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Sophie CARADEC.

7 excusés : Messieurs Loïg CHESNAIS-GIRARD, Eric GOSSET, Jonathan RAULT et Mesdames Julie AUBAUD, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOC'H, Maëva AMELOT.

6 pouvoirs : M. Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Anne-Laure OULED-SGHAÏER), M. Eric GOSSET (qui a donné pouvoir à Serge LE PALAIRE), M. Jonathan RAULT (qui a donné pouvoir à Samuel GATTIER), Mme Julie AUBAUD (qui a donné pouvoir à Laëtitia NOËL), Mme Chantal FRANCANNET (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Mme Awena KERLOC'H (qui a donné pouvoir à Alexandra MARIE).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES

CHARTRE DES COLLECTIONS DE LA MISE EN RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° n°35-2023-01-04-00005 du 4 janvier 2023 portant modification des statuts de la communauté de communes « LIFFRÉ-CORMIER Communauté » et notamment la compétence supplémentaire : Coordination et animation du réseau des médiathèques des communes membres ;

VU l'avis favorable de la Commission n° 5 intercommunale élargie aux élus référents communaux des médiathèques du 23 novembre 2022 ;

VU l'avis favorable de la Commission « Culture et communication » en date du 12 janvier 2023 ;

Madame Lydia MÉRET, Adjointe au Maire déléguée à la citoyenneté, la culture et à la communication, rappelle que le réseau des médiathèques de Liffré-Cormier Communauté est un réseau coopératif qui regroupe neuf médiathèques municipales réparties sur neuf communes et coordonné par l'intercommunalité.

Le réseau poursuit sa structuration en élaborant une **politique documentaire et d'acquisitions concertée**.

L'élaboration d'une charte des collections à l'échelle des neuf médiathèques constitue le point d'ancrage du réseau. En effet, ce document est un outil de communication à usage externe qui pose les fondements et principes de la politique documentaire et d'acquisitions concertée à l'échelle du réseau.

Concernant le développement des collections, ce réseau se caractérise par le fait que les budgets alloués aux médiathèques sont communaux.

Ce mode de fonctionnement permet ainsi une offre documentaire diversifiée et enrichie grâce à la pluralité des acquéreurs et des fournisseurs.

La mission du réseau est de développer une collection cohérente et mutualisée à l'échelle du réseau, centrée sur l'utilisateur, qui pourra trouver une réponse à ses attentes et bénéficier de l'expertise des bibliothécaires, autant pour le conseil que pour la constitution des collections.


Chaque médiathèque abonde cette collection tout en gardant un développement cohérent de son fonds propre, ancré dans son environnement, en lien avec ses spécificités locales et en complémentarité avec les offres des autres sites.

Ce texte s'inscrit dans la démarche de coopération communes-Intercommunalité.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la mise en place d'une charte des collections à l'échelle du réseau des médiathèques du territoire intercommunal.


Hôtel de ville
Rue de Fougères
35340 LIFFRE

02 99 68 31 45
contact@ville-liffre.fr

www.ville-liffre.fr

A Liffré,

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ